



La Roche Sur Yon, le 08/07/16

Mode de distribution : Mails ou courriers postaux
Pièce jointe : Courriel
Nos réf. : 08.07.16. SD85/UNSAT85/CM/CD85/1

À l'attention de

Mesdames les Conseillères Départementales de la Vendée,
Messieurs les Conseillers Départementaux de la Vendée,

C/c Monsieur Yves Auvinet, Président du Conseil Départemental de la Vendée
C/C Monsieur Bruno Retailleau, Prédident du Conseil Régional des Pays de la Loire

Objet : Défendre la Transmission Culturelle et les Enseignants-tes Artistiques de Vendée

Référence : Synthèse des alertes transmises au SNEA UNSA 85 portant sur le budget 2016 du CD85

Le Conseil Départemental de la Vendée, a décidé dans le vote des budgets de 2016 d'arrêter les financements des dispositifs de transmission culturelle suivants :

- **Arrêt des subsides aux collectivités territoriales dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire**
- **Arrêt du financement du dispositif des interventions Musique et Danse, à compter de Septembre 2016**
- *Arrêt du financement Vendée en Scène*
- *Baisse drastique de l'aide au développement de l'Orchestre Symphonique de Vendée*

Mesdames les Conseillères Départementales,
Messieurs les Conseillers Départementaux,

Lors de la réunion de son Bureau Départemental le 08 juillet 2016, le SNEA UNSA de Vendée (Syndicat National des Enseignants et Artistes 85, composante de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes 85) a examiné les alertes transmises à son attention citées en référence et a voté l'envoi de ce courrier.

Ces mesures, si elles sont maintenues au terme de la discussion du budget 2017, porteraient un coup fatal à la transmission culturelle, au fondement et ferment de cohésion de notre département, au droit de développement personnel des jeunes, enfants et adolescents, à des centaines d'emplois d'Enseignants-tes et Artistes Vendéens, Vendéennes.

L'accès à la culture est un droit pour toutes et pour tous. Il est inscrit dans le préambule de la constitution. La transmission culturelle est à la fois le fondement et le ferment de la cohésion d'un groupe, d'un territoire, d'un peuple, d'un pays, mais aussi source de développement personnel pour les individus qui les constituent.

Ces décisions du vote des budgets 2016 vont avoir de très lourdes conséquences si elles sont maintenues en 2017 pour tous nos enfants Vendéennes, Vendéens des établissements d'Enseignement Artistique (Conservatoires et Écoles de musique...), et les Enseignants-tes Artistiques spécialisés de Vendée.

Les enseignements artistiques spécialisés contribuent à la prévention de la violence engendrée par l'exclusion et empêchent le développement des fanatismes. Ils participent à faire de chacun un citoyen à part entière. Ils tissent la solidarité et aident de façon significative à l'insertion sociale et professionnelle des futurs adultes. Ils favorisent le respect de soi, des autres, de l'esprit collectif et ne doivent pas être réservés à une élite.

L'apprentissage de la musique fait partie de l'acquisition d'une culture générale. Elle est la base de la formation humaniste. Les enseignements artistiques jouent un rôle éminent dans la formation et l'accès à la culture.

Les établissements d'enseignement artistique favorisent le développement intellectuel, sensoriel et physique des jeunes en s'appuyant sur l'initiation et le perfectionnement aux pratiques vocales, instrumentales dans le sens le plus large.

C'est pourquoi, les écoles de musique, conservatoires sont des lieux où le Conseil Départemental comme toutes les collectivités territoriales doivent porter prioritairement leurs efforts.

Le département a donc un devoir de compétence culturelle.

Cette compétence culturelle est clairement qualifiée par la loi NOTRe de compétence partagée entre les communes, **les départements**, les régions et les collectivités à statut particulier, de même que les compétences en matière d'éducation populaire (art. 103 s. loi NOTRe ; art. L. 1111-4 CGCT).

La suppression des financements citée en référence remet aujourd'hui en question le développement culturel, éducatif, économique, touristique et des infrastructures territoriales de la Vendée :

- La fin des soutiens financiers de transmission culturelle (Enseignements et éducations artistiques) entraîne la fin des soutiens politiques culturels et éducatifs.
- La fin des soutiens politiques culturels et éducatifs entraîne la fin des dispositifs des outils de transmissions culturelles.
- La fin de ces dispositifs entraîne une désertification culturelle majeure.
- La désertification culturelle réduit d'autant l'attractivité d'un département et amène à terme à la désertification en renforçant la précarité et le repli sur soi.

Si la fin de l'aide apportée par le Conseil Départemental était confirmée, notre institution signerait un abandon de toute une tranche de la population du Département de la Vendée.

Les arrêts successifs des financements cités en référence sonnent comme une programmation à moyen terme de la disparition des structures d'accueil et d'enseignement artistique du territoire, et **du droit d'accès à la culture en milieu rural**.

Nos Anciens avaient bien compris l'importance de relayer, d'éduquer le public de demain et les futur(e)s citoyen(ne)s, par une transmission culturelle de fond.

Lorsque qu'une baisse des dotations de l'État est annoncée drastiquement, lorsque l'économie d'un territoire est attaquée, lorsqu'un Pays démocratique est attaqué, la tentation est grande de juger ces investissements de la Connaissance superflus.

La tentation est forte de n'écouter que les vérités des comptables ou les sirènes populistes qui nous entraînent vers le repli, le manque d'ambition et finalement le déclin.

Quand on proposa de couper le budget de la culture pour l'effort de guerre, Winston Churchill a répondu : « Mais pourquoi nous battons nous alors ? ».

Il savait que la transmission culturelle était partie prenante du combat qu'il menait.

Ne doutant pas de votre attachement aux valeurs de la Transmission Culturelle, et aux Valeurs Républicaines qui - avec vous - les font vivre, le syndicat Départemental **SNEA UNSA de Vendée**, fait appel à votre vigilance dans un contexte où la Nation a, plus que jamais, besoin de cohésion sociale et sociétale.

L'enseignement artistique spécialisé est un levier de l'éducation, de notre société et de notre nation.

A cet égard, nous comptons sur votre soutien public afin :

- que les Etablissements d'Enseignements Artistiques spécialisés (ou encore l'Orchestre Symphonique de Vendée) - les principaux outils vendéens de promotion culturelle de fond, vecteurs efficaces du droit à la formation culturelle de nos Enfants vendéens - ne soient pas condamnés à une mort programmée.

- qu'un collectif budgétaire permette, d'une part, de poursuivre les interventions musicales en milieu scolaire et d'autre part laisse le temps aux communautés de communes de fusionner (loi NOTRe), de prendre, sur le budget 2017, tout ou partie de ces activités.

Vous en remerciant vivement par avance, nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères Départementales, Messieurs les Conseillers Départementaux, à l'expression de notre considération distinguée.

*Pour le Bureau Départemental SNEA UNSA de Vendée
Christophe Michon, Secrétaire général de l'UNSA Territoriaux 85*

